Compte-rendu

Conseil d'établissement de l'école Marc-Favreau

15/06/2023 / 17h30 / au salon du personnel

Membres présents :	
Jonathan Brodeur	• Feng Guo
Noémie Mathieu	Suzanne Daley
Paule Légaré	Christine Brodeur
Julie Hébert	
Laurence Charpentier	
Edith Faner	
Hannah Beattie	
Invité(s):	
Absent(s): Christine Richardson	
Émilie Brière	
Adrian Gould	

1. Ouverture de l'assemblée

17h35, ouverture de l'assemblée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu du 6 juin 2023

Mme Légaré propose l'adoption de l'ordre du jour, secondé par Mme Charpentier. Mme Hébert propose l'adoption du compte-rendu du 6 juin 2023, secondé par Mme Daley.

2. Mot de la présidente

Mme Beattie remercie l'implication des gens du conseil d'établissement de 2022-2023. Elle souligne aussi le fait que Mme Daley et elle-même terminent leur mandat pour le CÉ. Elles ne pensent pas se représenter l'année prochaine.

Retour sur l'activité OPP du 10 juin. L'activité a été un succès malgré la pluie. Mme Beattie souligne l'implication des bénévoles et surtout de Mme Joyce, qui ont été très aidant pour la réussite de cet événement. De plus, tous les enfants présents ont reçu un livre gratuitement lors de cette journée. Les livres restants ont été remis à Mme Joyce.

3. Mot du directeur

M. Brodeur remercie toute l'équipe du CÉ. Ce fut un CÉ stimulant pour la direction et il remercie Mme Daley pour l'organisation de la journée du 10 juin.

Plusieurs activités sont encore à venir, dont la comédie musicale, les percussions et une activité smoothies d'ici la fin de l'année scolaire. Au service de garde, il y a aussi plusieurs activités de prévues d'ici la fin de l'année (piscine et parc/jeux d'eau). En ce qui concerne la fête de fin d'année, il y aura un DJ sur l'heure du midi le 20 juin ainsi qu'un camion de crème glacée en après-midi.

4. Travaux du Conseil

4.1 Réglementation du service de garde 2023-2024 (Édith)

Mme Faner explique les principaux changements dans la réglementation du SDG. Il y a une demande de changement pour l'heure de prise en charge des maternelles au SDG à partir de 14h58 au lieu de 15h03. Autre changement, dans le tableau au point 6 : à lieu pour remplacer fonctionne. Il est aussi demandé d'enlever le bout qui dit que l'application Hophop diminue l'exposition aux autres parents et enfants. À remplacer par : l'application fait office de signature, le parent n'a pas à signer s'il utilise l'application Hophop. Ajouter une explication concernant cette application pour spécifier que c'est un service payant (application Hophop) par les parents.

Mme Richardson propose l'adoption de la réglementation avec modifications à apporter, secondé par Mme Beattie.

4.2 PAÉ service de garde (Édith)

Le PAÉ doit être résumé sur une brochure. Ce n'est plus possible d'avoir 15 pages. Il doit s'arrimer avec le PÉ de l'école et aussi respecter l'ancien PÉ du SDG. Le SDG garde son orientation vers les arts encore l'année prochaine. Cela permet de donner une belle couleur à l'école et plusieurs élèves peuvent mieux s'épanouir via les arts. Tous les éducateurs étaient d'accord pour garder l'orientation artistique dans le nouveau PAÉ.

4.3 Modification de l'horaire de l'école pour des événements (Jonathan)

- M. Brodeur demande de faire des changements à l'horaire :
- le 20 juin : demande de décaler le diner de 30 minutes pour les élèves. Au lieu de 11h24 à 12h44, le diner sera de 11h54 à 13h14.
- le 22 juin : les élèves de 6^e année feront un dodo à l'école le 21 juin. Les élèves de 6^e année vont déjeuner à l'école le 22 juin et ils quitteront vers 9h-10h au lieu de 15h08.
- le 16 juin : 3 groupes de 6° vont au musée mobile de la Ligue nationale de hockey. Leur période de diner se terminera à 12h35 au lieu 12h44.
- Rentrée scolaire 2023 des 1^{ere} année : élèves devront arriver à 9h le 28 août 2023 au lieu de 7h50.

4.4 Parents au préscolaire (Paule)

Lors de la première journée de la rentrée progressive des maternelles, les parents pourront rentrer dans l'école « après » l'école le 28 août pour voir le nouvel environnement de leur enfant.

4.5 Plan de lutte contre l'intimidation (actualisation et évaluation juin 2023) (Jonathan et Noémi)

M. Brodeur explique le processus de compilation des événements à l'école pour l'intimidation et la violence. Le plan qui doit être adopté avant le 30 juin par le CÉ. Cette année, nous n'avons pas eu de cyberintimidation, à notre connaissance. Par contre, une augmentation de violence physique et verbale pour l'année 2022-2023 a été recensée. M. Brodeur propose de faire l'adoption via courriel d'ici le 29 juin pour laisser le temps aux membres du CÉ de lire tous les documents et de répondre aux questions en cas de besoin.

4.6 Bilan annuel du Conseil (travail amorcé) (Jonathan et Hannah)

À suivre au prochain CÉ, car manque de temps.

5. Varia

Aucun

6. Levée de la séance - Vins et fromages des bénévoles

Directeur

18h30

président